

REGLEMENT SPECIFIQUE EPS : LA CHARTE**Compte tenu de la situation et du protocole sanitaires :**

- Le port du masque est obligatoire du préau jusqu'à l'autorisation du prof d'EPS pour l'enlever (début de l'activité physique).
- Les gestes barrière devront être respectés dans les vestiaires.
- Le lavage des mains devra être réalisé avant et après la séance.
- Le masque doit être enlevé pour la pratique physique sauf indication contraire
- Les contacts sont interdits entre les élèves à l'intérieur des installations

Cette organisation est susceptible d'être modifiée en fonction des directives ministérielles.

📁 Déplacements des élèves :

☞ Aller sur les installations sportives : Les élèves se rangent dans la cour sous le préau et attendent le professeur.

☞ Revenir du gymnase :

Les élèves attendent le signal de leur professeur pour se rendre à la grille qu'ils ne sont pas autorisés à forcer.

📁 La tenue d'E.P.S :

☞ L'élève doit avoir une tenue adaptée, différente de sa tenue quotidienne et **conforme au règlement du collège** :

- 1 short (ou 1 pantalon de jogging), 1 tee-shirt (non décolleté), des chaussettes
- 1 paire de basket **adaptée à la pratique sportive, différente de celle portée**

pendant la journée

- les cheveux longs doivent être attachés

☞ L'élève sera peut-être amené :

- à se rendre à la piscine, (6^{ème} et 5^{ème}). **Le bonnet de bain est obligatoire, les lunettes de piscine sont conseillées**

☞ L'oubli de tenue adaptée à la pratique sportive sera sanctionné.

☞ **Les chaussures doivent être lacées et serrées de manière à ce qu'elles ne puissent s'enlever seules. (Les chaussures à semelles plates, type converses, sont inadaptées).**

📁 Inaptitude physique :

☞ **Les inaptitudes partielles et totales d'EPS doivent être justifiées par le certificat médical officiel**

☞ L'élève inapte sera présent au cours d'EPS et devra porter la tenue sportive obligatoire. En cas de difficultés de déplacement (béquilles, plâtre ...), une dérogation pourra être accordée pour que l'élève reste en permanence, par le professeur d'EPS.

📁 Les vestiaires

Nous conseillons fortement aux élèves de **ne pas posséder d'objets précieux** (portable, lecteur multimédia, bijoux...) Ceci est d'autant plus important en EPS que la promiscuité dans les vestiaires peut entraîner des problèmes de perte ou de vol. Ainsi vous voudrez bien veiller à ce que cette recommandation soit appliquée. **L'établissement ne peut être tenu responsable de vol, de détérioration ou de la perte de ces objets**

📁 Le cours d'E.P.S

☞ **La nourriture, le chewing-gum, les déodorants en spray et l'utilisation des portables sont interdits par le règlement intérieur du Collège.**

☞ *Le matériel* : L'installation et le rangement du matériel font partie intégrante du cours.

☞ *Sortie de cours* : Pour se rendre aux toilettes ou dans les vestiaires l'élève doit **demander l'autorisation au professeur**

☞ *Respect des lieux et du matériel* : l'élève doit prendre soin du matériel et le ranger correctement, ne pas jouer avec l'eau dans les sanitaires, ne pas claquer les portes...

📁 L'association sportive du Collège :

Elle est animée par les professeurs d'E.P.S du Collège. Elle propose aux élèves diverses activités, en dehors de leur emploi du temps scolaire (**le midi entre 12h25 et 13h20 pour les 6^e et 5^e, entre 12h00 et 12h50 pour les 4^e et 3^e et le mercredi après-midi**).

L'adhésion à l'association sportive implique de fournir une cotisation de 20€. (le prix sera de 10 euros si vous bénéficiez du pass jeune76 . Pour cela, il faudra nous fournir une attestation d'Allocation de Rentrée Scolaire).

Ces documents sont à demander aux professeurs d'E.P.S et permettent de prendre part à une ou plusieurs activités. **Les inscriptions se font auprès de votre professeur d'E.P.S**

	<i>Gymnase Vanier</i>	<i>Gymnase Profit</i>	<i>Salle Secretin</i>	<i>Extérieur</i>
<i>Lundi</i>		Ultimate 4 ^e 3 ^e 12h00-12h50	Tennis de table 6 ^e 5 ^e 12h30-13h15	
<i>Mardi</i>	Futsal 6 ^e 5 ^e 12h30-13h15			
<i>Mercredi après-midi</i>	Handball 12h30-14h30	Natation 12h45-14h		Pôle plein air (VTT, CO, raid) 12h30-15h30 Natation 12h45 13h15
<i>Jeudi</i>	Badminton 4 ^e 3 ^e 12h00-12h50	Ultimate 6 ^e 5 ^e 12h30-13h15		
<i>Vendredi</i>	Badminton 6 ^e 5 ^e 12h30-13h15	Futsal 4 ^e 3 ^e 12h00-12h50		

Renseignements auprès des enseignants d'EPS.

Début des activités à partir du Lundi 13 Septembre.

Mme Larroque

Principale du collège et Présidente de l'association sportive

l'équipe EPS

Signatures des parents